Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260602-AR_2026_61-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation
28 avril 2026
N° de la délibération
2026-61

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Création d'une commission extra-municipale bilinguisme et désignation de ses membres

Rapporteur : Izold GUEGAN

L'article L.2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales.

Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire.

Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Ces comités sont consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le champ d'intervention des associations membres.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260602-AR_2026_61-DE

Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés, mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision (CAA Nantes, 30 octobre 2003, n°00NT01637).

Il est proposé au conseil municipal de créer la commission extra-municipale suivante :

- Commission bilinguisme breton - français

Pour cette commission extra-municipale, il est proposé la composition suivante :
- 5 sièges attribués aux membres de la liste « Carhaix, ville dynamique et solidaire »,
- 1 siège attribué à la liste « Ensemble pour Carhaix »
- 1 siège attribué à la liste « Carhaix 2026 »

Le vote a lieu à bulletin secret. Toutefois, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L 2121-21 du CGCT).

Il est proposé de procéder à l'élection de ses membres.

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » : Izold GUEGAN, Serge COUTELLER, Patrice LE DU, Anne-Marie KERDRAON et Catherine BOULANGER

Proposition de la liste « Ensemble pour Carhaix » : Lenaïk JAUBERT

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres élus, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Les membres extérieurs seront désignés ultérieurement sur proposition du Maire.

Liste des associations et organismes proposés (à titre d'information) :

- Bagad Karaez
- Cercle celtique
- Roudour
- DAO
- Bibliothèque
- Ecoles et associations de parents d'élèves bilingues
- Collèges Beg Avel et St Trémeur
- Lycée Diwan
- OPLB
- CLAJ en breton
- RAOK
- Association Deadenn ar 1000 familh
- Marie Antoinette Quillerou
- Vincent Abaziou

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260602-AR_2026_61-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés pour siéger au sein de la commission extra-municipale bilinguisme : Izold GUEGAN, Serge COUTELLER, Patrice LE DU, Anne-Marie KERDRAON, Alexandra FRAYSSE, Lenaïk JAUBERT et Julie DÉNÈS.

M. Le Maire propose de désigner Izold GUEGAN pour assurer la présidence de la commission extra-municipale bilinguisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260602-AR_2026_61-DE